

FUSION Orange Caraïbe

Propositions CFE CGC

Nous souhaitons vous informer des propositions que nous ferons à la Direction sur chaque item de la négociation pour la fusion Orange Caraïbe.

Nous savons qu'il est important pour vous de faire entendre votre voix, nous vous proposons donc **de nous faire parvenir vos idées et remarques** concernant :

- Les propositions par items

Vous trouverez ci-dessous ce que nous avons déjà proposé à la Direction. La prochaine proposition concernera le « temps de travail ».

Ces propositions sont évolutives, alors n'hésitez pas à nous faire vos retours par mail à l'adresse suivante : jeanmarc.dartagnan@orange.com

ITEM → Avantages en nature

Propositions de la Direction :

- La simulation pour calculer la comparaison des avantages liés aux remises salariés fait apparaître un écart estimé de 571,8 € (à savoir : 998,6 – 426,8).

La direction propose soit :

- Le versement d'une prime de 150 € à tous les salariés d'Orange Caraïbe qu'ils aient bénéficié ou pas des remises ;

- Le versement d'une prime de 250€ uniquement aux salariés qui ont bénéficié des remises concernées sur les deux dernières années.

Dans l'attente des autres réunions de négociation concernant ce sujet, la Direction rappelle que ces premières propositions s'inscrivent dans le cadre d'un processus de négociation global. Aussi, si l'écart identifié n'est pas complètement compensé à ce stade, une attention particulière sera portée tout au long et à l'issue du processus global, dans l'optique de garantir au global un équilibre pour le salarié OCA.

17

Propositions à date de la CFE-CGC

La simulation fait apparaître un **écart estimé de 571,8 €** (à savoir : 998,6 – 426,8).

La CFE CGC propose :

- Verser dans le SGB pour tous les salariés d'Orange Caraïbe 60€ mensuellement et sur la durée du contrat de travail du salarié.

La CFE CGC n'est pas en phase avec le calcul de l'écart estimé par la Direction. Notre proposition du versement du montant mensuel sur le SGB de 60€ sera révisée lorsque nous serons d'accord sur le calcul de l'écart de compensation.

La CFE-CGC souhaite que soient abordés les sujets cités ci-dessous lors de la prochaine réunion de négociation sur cet item qui correspond au cadre légal URSAFF :

- L'avantage en nature véhicule (Véhicule de fonction, utilisation véhicule personnel à titre professionnel, véhicule d'entreprise)

- L'avantage en nature nourriture (TR)

- L'avantage en nature logement (Action logement)

- Réduction tarifaire sur les produits réalisés ou vendus par l'entreprise

- Avantage en nature relatif à la pratique du sport en entreprise

- Vie chère

Nous souhaitons vous rappeler que les items ci-dessus sont déterminés par l'URSAFF en tant qu' « Avantage en nature ».

ITEM → Protection Sociale

Propositions de la Direction :

Réunion de négociation du 1^{er} juin : protection sociale / Proposition de la Direction 1 – 11h

- Considérant que la part salariale de cotisation pour la santé et la prévoyance d'un salarié à Orange Caraïbe SA est inférieure à celle d'un salarié Orange SA à situation comparable ;
- Considérant que lorsque le transfert des salariés Orange Caraïbe SA vers Orange SA s'effectuera, ils se verront appliquer les taux applicables à Orange SA ;
- Considérant que pour le régime de retraite complémentaire, la part de cotisation salarié est sensiblement identique, mais que la part de cotisation de l'entreprise est supérieure à Orange SA par rapport à Orange Caraïbe SA et que de fait le régime global de retraite est plus favorable au salarié au sein d'Orange SA. En effet, le taux global à Orange SA génère davantage de point retraite pour le salarié que pour un salarié à Orange Caraïbe SA.

- Santé/prévoyance : La Direction propose que l'entreprise prenne en charge l'écart de cotisations pour garantir une rémunération globale identique
- Retraite : Le régime étant globalement plus favorable à Orange SA, la Direction ne prend pas en charge l'écart de cotisations.

Propositions à date de la CFE-CGC

Santé / Prévoyance :

- La répartition des cotisations sociales de santé/prévoyance entre salarié et employeur est différente entre Orange Caraïbe et OSA.

- À noter que l'ensemble des taux de cotisations sont donnés à titre indicatif à la date de l'accord, et arrondis à deux décimales. La détermination des taux de cotisation n'est pas régie par les présentes dispositions.

- En cas d'évolution des taux, les nouvelles valeurs annuleront et remplaceront systématiquement les valeurs antérieures.

- Dans le cadre de l'alignement des cotisations sociales, la Direction s'engage à compenser le différentiel de cotisations supplémentaires par intégration de ce différentiel dans le salaire de base.

- Orange SA prendra en charge tous les écarts de cotisations pour tous les salariés d'Orange Caraïbe sans exception, et ce pendant toute la durée du contrat de travail des salariés (OC), afin de garantir une rémunération globale identique (garantir le Net à Net).

Retraite :

La répartition des cotisations sociales de retraite entre salariés et employeur est différente entre Orange Caraïbe et OSA.

- Dans le cadre de l'alignement des cotisations de retraite, la Direction s'engage à compenser le différentiel de cotisations supplémentaires par intégration de ce différentiel dans le salaire de base, pour les salariés qui sont sous le régime général des retraites (salariés de droit privé et AFO hors cadre), afin de garantir une rémunération globale identique (garantir le Net à Net).

Pour compenser cette perte, les montants (à définir) seront intégrés dans le salaire annuel brut à compter du (à définir).

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.



Jennifer **PUECH** : 06 90 51 92 15
Gaëtan **ABSALON** : 06 96 85 46 26
Marie **LORET** : 06 94 42 77 01
Hubert **LEMARQUAND** : 06 96 28 97 31
D. **ETIENNE ROUSSEAU** : 06 90 62 05 80
N. **LAURENCIN FELICIA** : 06 96 32 62 61
Lucie **JANCZAK** : 06 90 50 70 30
Olivier **GOURLAY** : 06 96 25 96 25
Ambroise **PLAISANCE** : 06 47 31 01 06
Jean Marc **DARTAGNAN** : 06 89 10 01 12



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

